

UN PLAN DE GESTION POUR LA FORÊT DE SOIGNES

Un peu d'histoire

La forêt de Soignes existe depuis plus de 10000 ans. Jadis, elle faisait partie de la forêt charbonnière de plus de 15000 hectares qui a été largement défrichée au fil du temps au profit de l'agriculture et de l'extension des villes et villages. Actuellement,



elle couvre en Région bruxelloise 1657 hectares et représente 60% des espaces verts ouverts au public. C'est aussi le site naturel le plus important de la Région. Sa fonction écologique et son importance pour la biodiversité sont indéniables. La forêt de Soignes a son importance en tant que poumon vert de la Région, comme lieu de détente et de promenade et pour la conservation de la biodiversité.

Afin d'assurer la pérennité de la forêt, un plan de gestion élaboré par l'IBGE a été adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en avril 2003. Ce plan présente, pour les 24 années à venir, les grands axes de travail à réaliser.

A propos des arbres...

La forêt de Soignes est réputée pour sa hêtraie cathédrale. Celle-ci trouve son origine dans les plantations effectuées sous le régime autrichien il y a plus de 200 ans. La hêtraie cathédrale est considérée par de nombreux Bruxellois comme caractéristique du patrimoine régional et fait la particularité de la forêt de Soignes qui, actuellement, est couverte à 65% par des hêtres. Cependant, cette monoculture entraîne une pauvreté de la faune et de la flore et génère beaucoup de vieux peuplements qui sont de plus en plus sensibles aux actions du vent. Il est donc urgent de diversifier et de régénérer ces peuplements et de restaurer ce paysage monumental.

Le plan de gestion prévoit le maintien de la hêtraie sur 50% de la surface de la forêt. Afin de respecter le paysage, les nouvelles plantations et la régénération des vieux peuplements se feront progressivement et sur des surfaces restreintes.



30% de la surface de la forêt seront occupés par d'autres espèces : chênes, bouleaux, frênes, érables, fruitiers, ...

Les résineux, appréciés pour les parfums qu'ils répandent, et qui sont aussi des milieux d'accueil pour une faune particulière, seront maintenus sur 10% de la surface forestière. Les 10% restant seront consacrés aux clairières et autres zones ouvertes.

La biodiversité et Natura 2000

Malgré une forte pression récréative, il existe en forêt de Soignes une faune et une flore très riches : on dénombre 39 espèces de mammifères (chevreuils, écureuils, chauves-souris...), 132 espèces d'oiseaux, près de 400 espèces de plantes supérieures, 900 espèces de champignons...

Les vallées et certains habitats particuliers (comme les pentes calcaires du Rouge-Cloître) sont d'une richesse exceptionnelle. Suite à la présence de ces habitats particuliers et d'espèces animales remarquables (principalement des chauves-souris), la Forêt de Soignes a été proposée au niveau européen comme Zone Spéciale de Conservation, dans le cadre de la Directive Habitat. La forêt fait ainsi partie du réseau européen Natura 2000.



Le plan de gestion prévoit non seulement de protéger la biodiversité existante mais également de mener des actions pour augmenter cette biodiversité, par exemple en multipliant les milieux d'accueil pour la faune et la flore par l'aménagement de lisières et la création de clairières.

Le bois mort fait partie de l'écosystème forestier : il aide à la formation d'humus et maintient la fertilité des sols mais il accueille également une faune et une flore spécifiques dont de nombreux champignons. Ce bois mort fait l'objet d'une gestion particulière.

Les usagers de la forêt

L'un des objectifs du plan de gestion est de gérer la fonction récréative de la forêt tout en assurant le respect du milieu par les usagers. Ces derniers sont de multiples catégories : les promeneurs-piétons (avec ou sans chien), joggeurs, cyclistes, vététistes, personnes à mobilité réduite, naturalistes, cavaliers, mouvements de jeunesse, ...

Afin d'assurer un bon accueil au public, des parkings, bancs, tables, plaines de jeux, promenades balisées et parcours joggings sont mis à la disposition des usagers.



Le plan de gestion tente également de satisfaire les besoins de chacune des catégories afin d'assurer une bonne cohabitation entre elles. A cette fin, différents travaux et actions sont entrepris comme par exemple l'aménagement des entrées pour les personnes à mobilité réduite, l'installation d'une piste pour VTT et d'abris de ralliement pour les mouvements de jeunesse.

Pour plus d'informations...

- Télécharger le plan de gestion: www.ibgebim.be
- Site de la Forêt de Soignes: www.forêt-de-soignes.be
- Site de la plate-forme participative de la Forêt de Soignes www.soignes-zonien.net
- Centre d'information de la forêt de Soignes (CIFS) et Musée de la forêt, site du Rouge-Cloître: www.vub.ac.be/APNA/ICZO/iczo.html
- Musée de la forêt de Groenendaël: www.ebg.be (site en nl.)
- La forêt de Soignes et ses environs, carte IGN (en vente en librairie).

Recommandations aux promeneurs

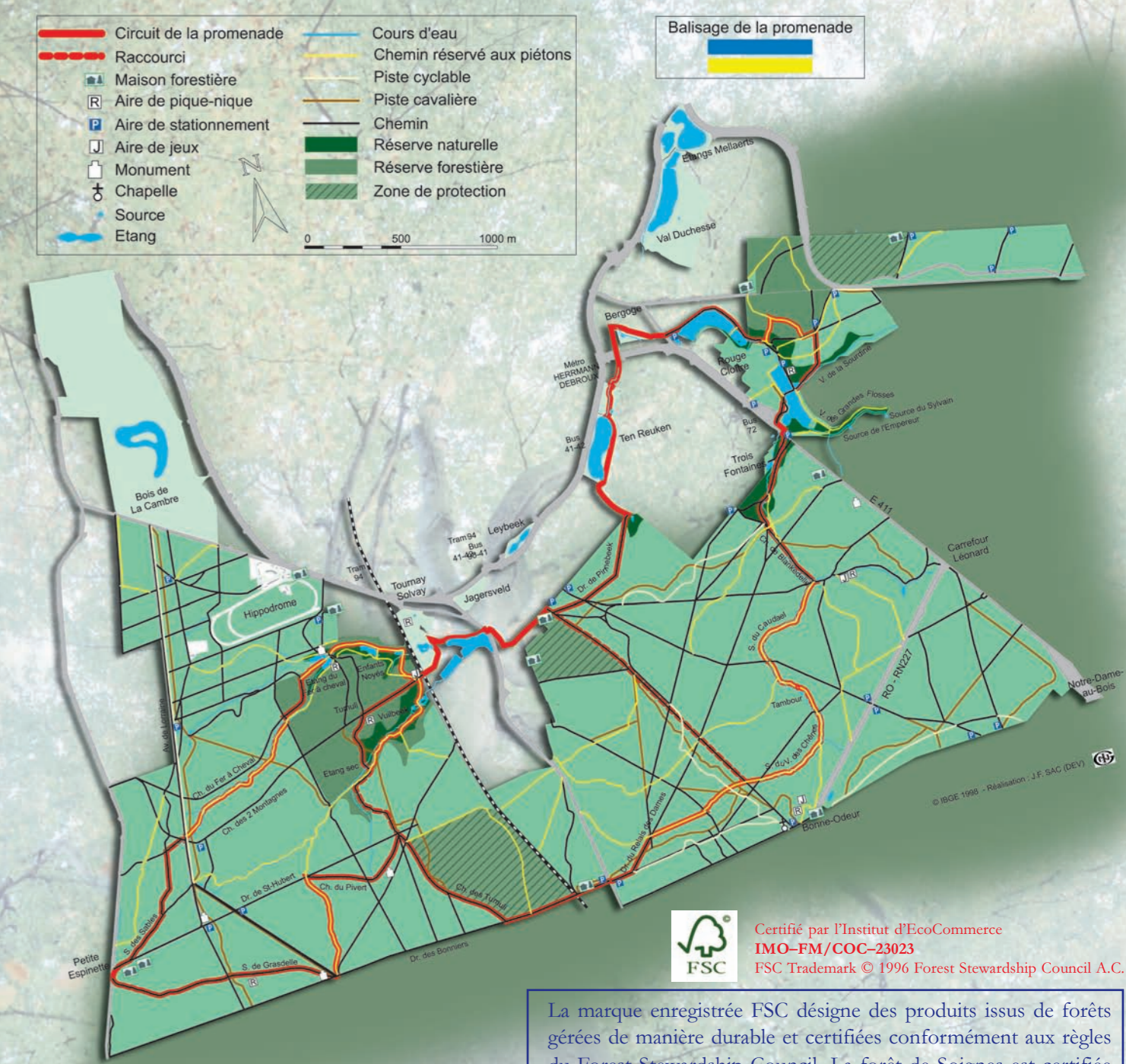
- respectez les consignes indiquées sur les divers panneaux ainsi que celles des gardes-forestiers et surveillants-forestiers ;
- ne vous écartez pas des pistes et chemins prévus, cela compacte le sol et a une incidence négative sur le développement des racines des arbres et sur la régénération naturelle ;
- afin de ne pas déranger les autres promeneurs ainsi que les animaux, tenez votre chien en laisse et ne faites pas de bruit ;
- ne cueillez pas les fleurs et champignons, cela appauvrit la flore et vous mène hors des pistes et chemins ;
- ne jetez pas vos déchets dans la nature, des poubelles sont à votre disposition ;
- ne faites pas de feu ni de barbecue ;
- ne pratiquez pas la chasse, elle est interdite en Région bruxelloise.

IBGE • Info-Environnement
L'administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale
Tél. : 02 775 75 75 • info@ibgebim.be • www.ibgebim.be



Ed. resp. J.-P. Hannequart & E. Schamp.
Rédaction: B. Sobrie, M. Gryseels, S. Vanwijnsberghe
Illustrations: © IBGE-BIM 2004

Imprimé à l'encre végétale sur papier recyclé



Certifié par l'Institut d'EcoCommerce
IMO-FM/COC-23023
FSC Trademark © 1996 Forest Stewardship Council A.C.

La marque enregistrée FSC désigne des produits issus de forêts gérées de manière durable et certifiées conformément aux règles du Forest Stewardship Council. La forêt de Soignes est certifiée selon les critères du FSC. Ainsi, les 9000 m³ annuels de bois qui proviennent de la forêt de Soignes et qui alimentent l'industrie de l'ameublement, bénéficient de ce label.